

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du
28 novembre 2018

Convocation affichée le 23 novembre 2018

Ordre du jour :

1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

2) DELIBERATIONS:

- Convention de mise à disposition de personnel au profit du SMEA 31. Autorisation de signature.
- Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par la communauté de communes des coteaux du Girou. Autorisation de signature.
- Validation du procès-verbal de mise à disposition de la voirie communale à la Communauté de communes des coteaux du Girou.
- Demande de subvention de l'école de Bazus pour un séjour scolaire à Garin.
- Inondations du 15 octobre dans l'Aude. Soutien aux communes.
- Construction d'une nouvelle école maternelle – lancement du marché de maîtrise d'œuvre – autorisation du conseil municipal.
 - Soutien au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale.

5) Comptes rendus des délégués

6) Questions diverses

Etaient présents :

M. ROUMAGNAC Léandre. Mme HEITZ Monique. Mme NOUVEL Odile. M. BARBES Alain. M. BERTAGNA Alain. M. BOISSIERE Sébastien. M. Laurent COURRIER. Mme Elodie DEL CARMEN. M. Eric LAURIOL. Mme Marie-Ange MERLY. Mme PERLEMOINE Anita. M. SAINGIER Hervé.

Procuration(s) :

Etai (ent) excusé(s) : Mme Marjorie TAUDOU.

Etai (ent) absent(s) : Mme BARIZZA Pascale.

Mme Monique HEITZ a été nommée secrétaire.

La séance est ouverte à 21h05 sous la présidence de M. le Maire.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018 : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Néant

2) DELIBERATIONS:

- Convention de mise à disposition de personnel au profit du SMEA 31. Autorisation de signature.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de convention avec le SMEA 31 concernant la mise à disposition du personnel communal pour l'entretien de la station d'épuration. Par souci d'économie des deniers publics, le SMEA peut bénéficier des moyens humains de la commune pour répondre aux besoins identiques que rencontrent le SMEA et la Commune. Le SMEA remboursera à la commune les charges qui pèsent sur le service au prorata du nombre d'heures effectuées par l'agent. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer la convention.

- Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou. Autorisation de signature.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la convention de mise à disposition des services relative à l'instruction des actes d'urbanisme auprès de la Communauté de Communes du Frontonnais, prend fin le 31 décembre 2018. M. le Maire indique que la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a créé un service ADS, suite au retrait des services de l'Etat.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention avec la Communauté de Communes des Coteaux du Girou. Accord du Conseil.

- Validation du procès-verbal de mise à disposition de la voirie communale à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Les tableaux de classement de la voirie communale des Communes composant la communauté de communes des coteaux du Girou doivent être mis à jour avant le 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée celui de la commune, inchangé depuis la dernière mise à jour de 2014 et demande à l'assemblée d'approuver ce tableau et de solliciter la prise en charge des voies communales par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou. Accord du conseil.

- Demande de subvention de l'école de Bazus pour un séjour scolaire à Garin.

Mr Cosset, instituteur à Bazus, a adressé un courrier très précis pour présenter le projet d'un séjour à GARIN pour les 26 enfants des CE1/CE2 ; le coût total est estimé à 259 euros par enfants ; 3 enfants de Villariès sont concernés, le conseil allouera une subvention en adéquation avec les communes de Bazus et Gargas. (30 euros par enfant).

- **Inondations du 15 octobre dans l'Aude. Soutien aux communes.**

L'association des maires de l'AUDE et le Département ont lancé un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier aux quelques 70 communes fortement sinistrées. Le conseil municipal décide d'apporter une aide de 500 euros.

- **Réparation d'un point lumineux d'éclairage public (délibération rajoutée)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de poser une nouvelle boîte de jonction au niveau du candélabre situé Grande Rue. Après étude du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, la part restant à la charge de la commune serait de l'ordre de 310 euros.

- **Construction d'une nouvelle école maternelle – lancement du marché de maîtrise d'œuvre – autorisation du conseil municipal.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le dossier de marché de maîtrise d'Oeuvre est prêt à être publié. Il sollicite l'autorisation du Conseil qui donne son accord.

- **Soutien au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale.**

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de la demande du Président du Conseil Départemental sollicitant le soutien des communes en faveur du maintien du Département. Après avoir délibéré, le conseil accorde son soutien par 7 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

2) COMPTES-RENDU DES DELEGUES et QUESTIONS DIVERSES

Une pétition a été reçue en mairie adressée par Mr Moysan et son voisinage, concernant les désagréments dus aux pigeons dans le centre bourg : Mr le Maire indique tout d'abord que chaque propriétaire peut prendre des mesures individuelles de protection sur son habitation (ex: dispositif anti-pigeon pour les toitures..); il rappelle par ailleurs que les fientes des oiseaux ne rentrent pas dans la reconnaissance de l'état d'insalubrité si elles sont peu nombreuses sur la voie publique. Mr le Maire va interroger les services de l'Etat afin de savoir s'il est encore autorisé d'organiser une battue aux pigeons sous la responsabilité de l'Association Communale de Chasse Agréée de Villariès. Il répondra en ce sens aux pétitionnaires.

Un courrier de Mr Gény fait remarquer l'absence de panneaux de signalisation d'entrée et sortie d'agglomération de Villariès sur le chemin du Ségala, ceci induisant à confusion quant au respect des limitations de vitesse sur ce chemin. Mr Le Maire va proposer une recherche de solution et répondra en ce sens à Mr Gény.

Dates retenues des animations: 15 décembre : Noël des enfants de la commune, 8 mai : Vide Grenier, 18 mai : Marché gourmand.

Réparation de la Statue de la Vierge sur le rond-point du centre du village : cette statue est tombée dans les suites d'un accident de la voie publique ; l'expert des assurances est venu le 23 novembre dernier pour faire le constat ; Dès que les conclusions de l'assureur seront connues, les travaux de réparation pourront être entrepris.

Une fuite d'eau est survenue dans la salle des fêtes; la recherche de fuite a permis de trouver la canalisation. Cette dernière passant sous le sol de la salle des fêtes, il sera effectué un nouveau branchement, nécessitant une tranchée dans la cour de l'école.

La Séance levée à 22h40.

NOMS	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ROUMAGNAC Léandre		HEITZ Monique	
BARBES Alain		LAURIOL Eric	
BARIZZA Pascale		MERLY Marie-Ange	
BERTAGNA Alain		NOUVEL Odile	
BOISSIERE Sébastien		PERLEMOINE Anita	
COURRIER Laurent		SAINGIER Hervé	
DEL CARMEN Elodie		TAUDOU Marjorie	